

Le Temps 24.04.2007

Auflage/ Seite 46189 / 19 Ausgaben 300 / J. Seite 1 / 1 9066 5734322

EVD / PD / UVEK

Comment voulez-vous qu'il ne se sente pas dans un pays raciste?

François de Vargas, ancien secrétaire général de l'Association pour la prévention de la torture, s'indigne de la condamnation d'un Africain à une peine ferme après les incidents de Bex



Comment ne pas avoir une impression détestable après le jugement rendu la semaine dernière par le Tribunal correctionnel de Vevey? Après avoir condamné, en février, André Corboz, le conseiller communal UDC de Bex qui avait couvert les murs de sa ville de slogans racistes («Nègres Go home») et lui avoir infligé 90 jours-amendes et une peine pécuniaire, le même tribunal a condamné le seul manifestant contre ces inscriptions qui s'est présenté à son procès à 5 mois de prison sans sursis.

Faut-il s'étonner que les Africains aient le sentiment de vivre dans un pays raciste? Mettez-vous à la place de ce condamné qui devra purger sa peine de prison. Le 10 mai 2005, il est alerté dans sa chambre de la Fareas de Bex par ses camarades qu'on avait couvert la ville d'inscriptions racistes. Il descend dans la rue avec une trentaine de camarades noirs. En colère? Bien sûr en colère, qui ne le serait pas quand sa race est visée aussi effrontément!

Le groupe se heurte à un barrage de police. Il y a quelques déprédations (comment s'en étonner?), mais on ne sait pas qui les a commises. Cela suffit pour qualifier l'attroupement d'émeute. La police fait usage de sprays au poivre qui ont pour effet une brûlure très douloureuse aux yeux et au visage. Notre Africain tombe par terre, on lui met les menottes.

Seules quatre personnes sont arrêtées, les autres se sont sans doute dispersées. Le rapport de police prétend que ces quatre sont les meneurs, qu'ils ont lancé des pierres, menacé de mort les policiers, le sergent affirmant avoir reconnu l'accusé (or il faisait nuit). Mais l'unique accusé affirme qu'il n'a pas jeté de pierres, qu'il n'a pas menacé les policiers, qu'au lieu de renverser les containers d'ordures il a essayé de les remettre en place, qu'il a été gazé puis menotté.

Ses dires sont corroborés par un témoin, une jeune Africaine qui rentrait au foyer Fareas qui n'a vu aucun des faits reprochés à l'accusé. Pour ceux qui connaissent un peu la situation, il est évident que les personnes arrêtées l'ont été au hasard, ou plutôt, ce sont les seules sur lesquelles la police a pu mettre la main.

Le tribunal, quant à lui, retient entièrement le témoignage des policiers, considère l'accusé comme meneur, ne tient aucun compte de l'indignation légitime qui avait envahi le groupe d'Africains, estime que le fait que l'accusé avait été arrêté précédemment pour avoir vendu de la drogue (il a d'ailleurs été puni de prison pour cela) est une circonstance aggravante. Le tribunal retient certes une responsabilité

diminuée parce que l'accusé a dû suivre un traitement psychiatrique (sans quoi il aurait été condamné à un an). Il ne retient pas les arguments du défenseur qui se réfère aux traumatismes subis dans le passé par l'accusé, par le fait qu'il avait été obligé de se droguer comme enfantsoldat, et par la juste indignation contre les inscriptions racistes.

Comment voulez-vous qu'un Africain qui a déjà été puni pour trafic de drogue (d'ailleurs il a cessé d'en consommer et donc d'en vendre depuis lors), qui n'a fait que descendre dans la rue dans l'indignation contre l'humiliation que lui causaient les inscriptions racistes de Corboz, qui n'a très certainement rien fait des délits qui lui sont reprochés ce soir-là, qui a reçu du poivre plein les yeux et qui a été menotté, et qui, deux ans plus tard, se fait condamner à une peine plus élevée que celui qui a été la cause de sa légitime indignation, comment voulez-vous qu'il ne se sente pas dans un pays